



ASSISES NATIONALES
de la **VILLE 2005**

Synthèse des bibliographies



Synthèse des travaux récents consacrés à la politique de la ville

Réalisée pour la Délégation Interministérielle à la Ville

par Sylvie Tissot, maîtresse de conférences à l'Université Marc Bloch de Strasbourg
et Sylvain Bordiec, doctorant associé à CSU (Cultures et sociétés urbaines)-CNRS, mars 2005

Introduction et précisions méthodologiques

Avec l'engagement dans le « renouvellement urbain », suivi en 2003 du lancement de la « rénovation urbaine », la politique de la ville semble être entrée dans une nouvelle période, qui suscite interrogations et demande de bilans.

L'éclairage des travaux qui se sont penchés, sur un temps plus long et avec le recul de la réflexion, sur la question de la politique de la ville apparaît, dans ce contexte, pertinent. Néanmoins, nous avons voulu, dans ce travail, non pas présenter ces travaux par rapport à leur approbation ou condamnation de différentes orientations, mesures ou dispositifs, mais rendre compte des réflexions qu'ont suscitées, à partir de problématiques et de méthodologies diverses, quatre thématiques centrales de la politique de la ville :

- La territorialisation (1)
- La constitution d'un métier spécifique, autour notamment de l'idée de participation (2)
- Le mot d'ordre de la mixité sociale (3)
- Le lien entre politique de la ville et réforme de l'Etat (4)

La volonté de restituer la teneur des débats, mais aussi la position et les postulats à partir desquels ils se déploient, s'est heurtée à une difficulté majeure. Le corpus étudié, constitué conjointement avec le centre de ressources de la DIV, regroupe des travaux de statuts et de registres divers, qui s'organisent autour de 3 pôles :

- les rapports administratifs ou documents produits par les administrations et organismes de la politique de la ville, proposant une réflexion dont le but est d'aboutir à une évaluation et à des préconisations
- une littérature proche de l'essai, visant à dresser des perspectives générales sur la société, ses valeurs et son fonctionnement
- des travaux scientifiques menés à partir de problématiques élaborées indépendamment de la demande administrative ou politique, et reposant sur un travail empirique d'enquête

La diversité des travaux exige d'autant plus que leurs conclusions soient appréhendées au regard de leurs présupposés et méthodologie. Nous nous sommes efforcés – mais sans doute insuffisamment en raison du format demandé - de rendre compte des travaux en soulignant les différences dans les analyses mais aussi dans les méthodes et les postulats de départ.

1. PERTINENCE DE LA TERRITORIALISATION ET DES TERRITOIRES D'INTERVENTION

La politique de la ville ne s'est pas contentée de mettre en place des dispositifs ciblés sur des territoires spécifiques. En même temps que se mettaient en place ces dispositifs, les « quartiers sensibles » sont devenus une catégorie largement utilisée par de nombreux acteurs du monde social pour appréhender des phénomènes les plus divers. L'évidence attachée à la territorialisation des dispositifs, mais aussi la logique d'un tel resserrement dans l'analyse des « problèmes sociaux », ont été questionnées. La focalisation sur des territoires est-elle pertinente dans la perspective d'un projet global visant à traiter la question de la ségrégation socio-spatiale ? (A) Quels sont les critères et les catégories de perception qui prédominent dans la sélection de ces territoires ? (B)

A. Les « quartiers sensibles » : bonnes ou mauvaises cibles pour traiter la question de la ségrégation socio-spatiale ?

L'éclairage des statistiques

L'observatoire des zones urbaines sensibles créé par la loi du 1^{er} août 2003 réalise aujourd'hui un travail de collecte et d'exploitation des données, puis de diffusion de l'information, *via* la publication d'un rapport annuel centré sur les 751 zones urbaines sensibles. Le premier rapport publié en 2004, tout en précisant, par des données statistiques spécifiques, des constats déjà connus, nuance aussi les diagnostics sur ces territoires en difficulté. Il fait ainsi apparaître des situations contrastées liées aux particularités de l'environnement socio-économique, de l'histoire et de l'administration des espaces (Observatoire des zones urbaines sensibles, 2004). Il n'en reste pas moins que, en ayant pour référence principale, dans son approche, la catégorie des « quartiers », l'observatoire contribue à la mise en évidence de la situation spécifique de ces derniers, et par là même à la légitimation de cette catégorisation.

Le rapport du Conseil d'analyse économique (Fitoussi, Laurent, Maurice, 2004) ne met pas seulement en évidence une situation spécifique ; il ressort de ce travail que le fort taux de chômage qui caractérise les ZUS est alimenté par un « effet quartier ». La ségrégation urbaine favorise le creusement de la distance physique et sociale à l'emploi, le développement de fortes discriminations sur le marché de l'emploi et le développement d'économies souterraines. Le rapport conclut à l'existence d'effets d'*hysteresis* forts (selon lesquels un phénomène peut persister alors même que ses causes ont disparu). Ce type de productions statistiques contribue largement à ce que les quartiers classés politique de la ville soient emblématiques de la ségrégation socio-spatiale.

Dans une enquête sur les aspects territoriaux de la pauvreté et de la précarité, Isa Aldeghi souligne la diversité des populations pauvres selon les espaces, et la spécificité, de ce point de vue, des quartiers de la politique de la ville : ces derniers hébergent une forte proportion de ménages à bas revenus, de familles nombreuses, de familles monoparentales, de personnes éloignées de l'emploi (au foyer et au chômage), et sont composés d'une majorité de logement social (Aldeghi, 2001). Mais elle souligne aussi que certains quartiers entrent dans le champ d'intervention de la politique de la

ville tout en n'étant pas en situation de pauvreté, alors que d'autres quartiers, plus pauvres, restent en dehors du périmètre défini par la géographie prioritaire. Elle rappelle d'autre part que les banlieues dans leur ensemble ne concentrent pas la pauvreté : les communes de banlieue ne sont pas plus pauvres que celles de villes centres à taille équivalente d'agglomération. Ce qui différencie les deux types de territoire, c'est l'hétérogénéité plus forte dans les communes du centre que dans celles de banlieues, ces premières ayant tendance à héberger plus de populations très pauvres, mais aussi plus de populations à haut niveau de revenus que les communes de banlieue.

Au-delà des « ghettos », la prise en compte de mécanismes d'ensemble

La focalisation sur des territoires spécifiques pour traiter la question de la ségrégation-socio-spatiale s'inscrit dans la continuité du débat, amorcé par Robert Castel, sur l'« exclusion » (Castel, 1995). Le sociologue a réfuté la pertinence de ce concept (largement utilisé par la politique de la ville) pour décrire la situation des laissés pour compte des transformations économiques et sociales, estimant que la notion a une connotation substantialiste : elle évoque en effet des situations figées. En se centrant sur des situations périphériques, on ne peut pas, selon lui, repérer les principes générateurs de ce mouvement, et notamment les transformations de la société salariale qui génèrent des situations diversifiées, analysables sous l'angle plus dynamique de la « désaffiliation ».

Deux ouvrages sont parus récemment, qui relancent le débat, mais à partir d'une analyse centrée sur les phénomènes de mobilité. L'essai d'Eric Maurin récuse l'idée que l'on puisse traiter la ségrégation sociale à partir des quartiers les plus pauvres. Il s'agit, selon lui, d'une illusion largement entretenue par les politiques publiques comme la politique de la ville. En réalité, explique-t-il, « la ségrégation n'est pas l'affaire de quelques marges de la société, mais le résultat de tensions qui la traversent de part en part, sans cesse renouvelées et alimentées par la recherche par chacun du contexte résidentiel jugé le plus propice à son épanouissement et à celui de ses proches » (Maurin, 2004, p 21). Les politiques centrées sur les « quartiers » ne peuvent conduire qu'à leur stigmatisation, alors qu'il faut prendre en compte cette réalité d'ensemble : le processus de sécession territoriale par lequel chaque fraction de classe sociale s'isole des autres catégories. L'auteur appelle ainsi à se déprendre de l'évidence du territoire comme catégorie d'action, pour s'attaquer au phénomène général de défiance et de recherche de l'entre soi.

C'est une analyse en partie similaire que développent Jacques Donzelot, Catherine Mével et Anne Wyekens (2003), mais à partir d'un travail comparatif sur la France et les Etats-Unis, appelant à un regard moins négatif sur les réflexions et les expérimentations américaines. Les auteurs résument l'enjeu, selon eux, décisif de la politique de la ville par l'alternative suivante : vaut-il mieux faire un travail sur les « gens » ou faire un travail sur les « lieux » ? Selon eux, les deux options doivent être combinées, en accordant la priorité à la première, alors que la politique de la ville en France est davantage orientée vers la seconde option, conformément à une approche volontariste de réparation des quartiers sensibles.

L'analyse de ces auteurs se rapproche du livre précédemment cité en ce qu'il insiste sur les phénomènes de mobilité comme fondement de la réalité de la ségrégation. L'objectif ainsi préconisé par les auteurs et posé comme horizon des politiques publiques devient le suivant : œuvrer à la

possibilité de franchir les barrières, qu'elles soient sociales, raciales ou « dans les têtes ». « Remettre les gens en mouvement », tel serait le slogan à substituer à celui, traditionnel de la politique de la ville, « refaire la ville sur place ».

À l'insistance sur les flux de personnes, dont l'origine est parfois rapportée à des logiques psychologiques, s'oppose des analyses insistant sur des réalités plus structurelles, dans lesquelles la ségrégation socio-spatiale prendrait son origine. Tel est le cas du travail du sociologue Edmond Preteceille. Celui-ci montre les limites de la théorie de la dualisation qui a fondé la politique de la ville, critiquant, lui aussi, la tendance à se focaliser sur des territoires spécifiques. Il raisonne toutefois sur la base d'un autre raisonnement : la concentration des populations connaissant de sérieuses difficultés sociales dans ces territoires résulte du fonctionnement de l'ensemble de la structure économique et sociale, et notamment de la globalisation et des mouvements actuels de restructuration économique (Preteceille, 1995).

B. La délimitation et le choix des quartiers sensibles

Philippe Estèbe a consacré une partie importante de sa thèse à la constitution progressive d'une géographie prioritaire (Estèbe, 2004). Il retrace l'évolution de cette géographie, mais surtout l'évolution des critères qui sont au principe de sa délimitation. Sous le IX^{ème} plan (1984-1989), les premiers quartiers forment une géographie du logement social ou ouvrier : il s'agit des grands ensembles HLM ou des cités ouvrières anciennes. Mais les critères de la réputation et de la menace, liés aux conditions d'émergence de la politique de la ville (les émeutes urbaines des années 1980 et 1990), jouent également. L'auteur met en avant un troisième critère, celui de l'exemplarité : les territoires choisis le sont aussi en fonction « de leur capacité démonstrative par rapport à la mise en œuvre d'un nouveau type d'action publique : ce sont des lieux d'expérimentation choisis pour leur exemplarité » (Estèbe, 2004, p 90).

Philippe Estèbe souligne la volonté de rationalisation qui guide les responsables politiques dans les années 1990 : il s'agit alors de mettre en place une géographie nationale et non plus élaborée localement, et ce avec l'aide de l'INSEE, susceptible de mettre en évidence le degré de « risque » auquel les quartiers se trouvent exposés, et les écarts qui les séparent du reste du territoire. Le critère de l'écart à la moyenne va s'imposer par la suite, qui va faire émerger des territoires appréhendés à travers une exclusion absolue et non plus seulement relative. Un indice synthétique destiné à qualifier globalement la situation d'un quartier est alors constitué à partir de différentes données, permettant de réaliser un classement des quartiers.

Le recours croissant à des critères standardisés va se substituer à l'attention initialement accordée à la diversité de la réalité locale. C'est ce que montre une enquête réalisée auprès des premiers statisticiens qui, dans les Directions régionales de l'INSEE, s'intéressent aux quartiers de la politique de la ville (Tissot, 2004). Si ces derniers, dans une optique militante, cherchent à rendre visible la situation sociale de certains territoires, la mise en place de tableaux de bord socio-démographiques va déboucher sur une démarche standardisée, appliquée à l'ensemble des quartiers

sensibles, avec le même traitement de données issues des mêmes sources, en utilisant les mêmes indicateurs.

Pour Philippe Estèbe, cette rationalisation n'a pas tant d'effets sur la cartographie elle-même que sur le statut des territoires. De fait, les statistiques jouent un rôle important dans l'institutionnalisation et la légitimation de la politique de la ville : à partir de critères homogènes, les tableaux de bord socio-démographiques font apparaître les écarts entre les moyennes sur les quartiers et les moyennes sur l'agglomération, pour souligner la spécificité de certains territoires. La production d'une image de l'ensemble des quartiers traités par la politique de la ville a un effet d'unification ; la spécificité de ces territoires est de fait soulignée, et la nécessité d'en faire des objets de l'action publique confortée (Tissot, 2004).

Cette rationalisation comporte toutefois certaines limites. En effet, la politique de la ville a toujours oscillé entre deux modèles de sélection des quartiers : entre une procédure centralisée, reposant sur des critères nationaux, et la primauté donnée aux logiques et aux acteurs locaux. Or, les entreprises de rationalisation scientifique menées par les statisticiens n'ont cessé de se heurter aux intérêts politiques locaux. Finalement, malgré la constitution progressive d'un système unifié et standardisé de recueil des différentes données chiffrées sur les zones urbaines sensibles, la statistique n'est pas parvenue à s'imposer en dernier ressort dans le processus de sélection.

L'histoire de la délimitation des quartiers sensibles fait voir un autre élément : l'introduction progressive du critère du taux d'étrangers (Tissot, 2004). Avec cet indicateur, qui fait de l'immigration un handicap, se trouve renforcée la négativité du regard porté sur les quartiers d'habitat social. Ce critère alimente leur stigmatisation, mais, au-delà, renforce l'ethnisation de la question des quartiers (Jaillot, 2004), dont les problèmes sont de plus en plus analysés à travers des grilles « ethniques » ou culturalistes plutôt que sociales et économiques.

On rejoint ainsi une idée soulignée précédemment : la territorialisation n'est pas seulement un dispositif technique ; elle engage une manière globale d'envisager les problèmes sociaux. Dans cette perspective, la prise en compte de mécanismes structurels, qui se déploient au niveau de la société toute entière, ne laisse-t-elle pas la place d'autres manières de voir : l'évaluation de cumuls de handicaps analysés comme relevant des territoires eux-mêmes, et l'insistance croissante sur l'âge et l'origine « ethnique » comme sources des problèmes dans la vie des quartiers ?

2. GENESE ET EVOLUTION D'UN METIER SPECIFIQUE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, LE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Tout en prenant place dans l'agenda politique *via* une administration et un ministère, la politique de la ville s'est institutionnalisée en donnant naissance à un métier désigné par l'appellation « Développement social urbain ». Plusieurs travaux reviennent sur l'émergence de ce groupe professionnel et son impact sur le travail social (A), pour s'interroger sur les difficultés qu'il rencontre : à partir d'un même constat – l'épuisement de la phase militante de la politique de la ville – les diagnostics divergent, selon qu'ils mettent en avant le poids de l'Etat ou le caractère trop consensuel de la participation promue (B). La montée en force de nouvelles thématiques pour traiter le problème des quartiers sensibles – démolition et sécuritaire – est enfin évoquée (C).

A. Le Développement social urbain et la recomposition des métiers du social

Les analyses consacrées à la naissance du Développement social urbain soulignent la volonté, qui a d'emblée animé ses fondateurs, de forger un mode d'intervention spécifique, opposé à celui, traditionnel, des travailleurs sociaux. À une action reposant sur l'autonomie et l'éducatif, prônant une relation individualisée, visant à la transformation durable des individus pris en charge, est opposée la nécessité d'une gestion sociale désormais territorialisée, qui privilégie la concertation et le partenariat, et qui se veut globale car visant non pas une population mais un espace géographique (Ion, 2000).

Le résultat d'une vaste enquête menée sur les métiers de l'intervention sociale a permis de préciser les modalités concrètes de fonctionnement de ces deux groupes professionnels. Deux marchés du travail distincts ont ainsi été dégagés, avec d'un côté des emplois régis par une logique de la « qualification » et de l'autre des emplois régis par une logique de la « compétence » (Chopart, 2000). Selon la première logique, l'embauche dépend d'un diplôme, la fonction est étroitement associée à ce diplôme et à l'intitulé du poste, tandis que les carrières se déroulent dans la stabilité, au sein d'un espace institutionnel. Parallèlement sont apparus, en même temps que de nouvelles politiques publiques se mettaient en place (dont la politique de la ville), des postes diversifiés, fluctuants, non stabilisés, pour lesquels le recrutement s'opère moins à partir d'un diplôme qu'en fonction de l'expérience. Les trajectoires professionnelles y sont plus mobiles et instables, et gérées de façon individuelle plutôt que collective et institutionnelle.

Justifiée par l'existence de « besoins révélés par la crise urbaine » (Brevan, 2000), l'émergence de ce que l'on appelle les nouveaux métiers de la ville a eu un impact considérable sur le travail social. En effet, au-delà de la recomposition profonde et globale des politiques publiques, soumise à des exigences nouvelles de modernisation, le DSU a bien été un lieu d'invention, de promotion, puis de diffusion, dans l'ensemble du travail social, de nouvelles catégories de l'action publique. A partir de ce constat, les travaux oscillent entre plusieurs analyses.

Pour certains, le DSU aurait joué pour le travail social le rôle qu'a joué la politique de la ville pour l'ensemble de l'action publique, à savoir un moteur nécessaire de modernisation et un vecteur d'adaptation aux réalités de la « nouvelle question sociale », prélude à une coopération fructueuse

entre les métiers classiques du social et les nouveaux métiers de la ville : évoquant des « malentendus », le rapport Brevan appelle ainsi à « intégrer l'approche par le territoire dans la formation des travailleurs sociaux et à « renforcer l'intégration des professionnels sociaux à la politique de la ville ».

D'autres travaux sont plus réservés quant à cet impact sur le travail social, soulignant à quel point l'apparition de nouveaux métiers de la ville a favorisé l'avènement d'une logique gestionnaire et néo-libérale (Autès, 1999) : progressivement gagné par les normes du marché, l'ensemble d'une profession aurait vu ses statuts et ses conditions de travail profondément transformés, soumis désormais à l'impératif d'efficacité et de rentabilité.

Au-delà des débats contradictoires sur l'impact du Développement social urbain, une question reste ouverte: si un certain nombre de catégories (« proximité », « quartier », « projet », « partenariat ») ont posé les bases d'un groupe professionnel spécifique, le DSU, celui-ci ne reste-t-il pas extrêmement précaire ? L'enquête coordonnée par Jean-Noël Chopart note que, même si les exigences de qualification restent fortes, l'avènement des nouveaux métiers du social a introduit un fonctionnement en marché ouvert qui relativise la place des diplômes, générant une certaine déprofessionnalisation.

De fait, la constitution d'un groupe professionnel solide par rapport au travail social dit classique reste inachevée. Le rapport Brevan prend acte de la faible visibilité de ces métiers, de l'absence de référentiels unifiés, du flou des mots d'ordre, de la dissolution des fonctions, et appelle au renforcement d'une formation commune, basée sur un corps de connaissances et d'apprentissages à formaliser. La difficulté à définir le contenu réel de l'activité professionnelle des chefs de projet est soulignée, alors que ces derniers se sont construits en opposition à l'organisation traditionnelle, et donc sectorielle, de l'action publique.

De sorte que les difficultés que rencontrent les nouveaux métiers, ainsi que la précarité de leurs statuts, rendent finalement la relation au travail social plus ambiguë. Si les premiers « cultivent volontiers leurs différences [...], voire affectent un certain dédain, sur le registre des modernes et des anciens, pour les second[s] considéré[s] comme obsolètes, [ils] n'en marquent pas moins une attirance et une révérence certaine pour le modèle professionnel qui régule le travail social. Et pour la plupart des intervenants sociaux interrogés, le modèle statutaire reste la référence mobilisatrice » (Chopart, 2000, p. 108).

B. Logiques de l'institutionnalisation

Outre la faiblesse du socle théorique et doctrinal, les limites de la professionnalisation de la politique de la ville sont renvoyées à une évolution soulignée de manière consensuelle : l'institutionnalisation et la fin de la période militante de la politique de la ville alors que le métier de chef de projet a été fondé en partie sur la capacité à promouvoir la participation des habitants.

L'épuisement de la dynamique militante est expliqué par le processus d'institutionnalisation qui s'opère au niveau local. Les chefs de projet, souvent issus de structures indépendantes, et financés à la fois par les mairies et l'Etat, ont été, au cours des années 1990, progressivement recrutés en interne (De Maillard, 2000). Cette municipalisation des équipes ne doit pas être

interprétée comme un mouvement linéaire d'une posture militante à une perte d'indépendance. Cette indépendance n'en a pas moins été largement entamée, tandis que la conformité se faisait plus grande par rapport aux projets municipaux et aux impératifs de l'action administrative. Parallèlement, les mots d'ordre participatifs sur lesquels les chefs de projet ont fondé leur légitimité, ont été délaissés au profit d'une logique plus gestionnaire.

D'autres travaux soulignent les contraintes générées par les cadres institutionnels. Les auteurs de *Faire société* incriminent ainsi le caractère bureaucratique de la politique de la ville (Donzelot, Mével et Wyekens, 2003). Selon eux, la politique de la ville a imposé un « devoir de participation », mais sans pour autant favoriser la constitution d'un pouvoir des habitants. Cela serait dû au poids d'un contrôle exercé « d'en haut », au détriment de mouvements partant « d'en bas ». Les auteurs en veulent pour preuve les exigences politico-administratives qui se font sentir à l'occasion du financement de la vie associative, et qui entraînent des procédures longues et complexes qui occupent une part importante de l'activité des équipes de terrain.

À l'inverse, certains auteurs rapportent l'épuisement de la logique militante, non pas tant au poids écrasant de l'Etat, mais bien plutôt à sa remise en cause sous l'effet de réformes menées au nom d'une plus grande « efficacité » et qui viennent se substituer à des mots d'ordre comme la « participation » ou la « démocratie locale ». L'émergence et la place croissante de la rhétorique « managériale » dans la politique de la ville sont pointées du doigt (Bacqué, 2003 ; Tissot, 2002), pour montrer qu'elles contribuent à évacuer la logique auto-gestionnaire initiale au profit d'un discours reposant sur une vision pacifiée de la réalité sociale : cette redéfinition de la politique de la ville n'a pas été sans conséquence sur la manière dont a été définie la politique de la participation, et sur ses résultats.

Expliquer les impasses de la politique de participation demande en effet de revenir sur ses présupposés. Si la rhétorique du DSU peine à se traduire dans les actes, c'est pour des raisons qui sont également liées à la manière même dont la participation a été pensée et mise en oeuvre par les professionnels du DSU. La volonté affichée par le DSU d'impulser des « partenariats », de mettre en oeuvre des « projets » sur la base de « diagnostics » (De Maillard, 2000) ont constitué la base du métier, mais ces référentiels semblent avoir eu des effets pervers. Ainsi, la volonté de réunir des partenaires variés sur un « projet », par la « concertation », se heurte à des situations marquées par l'enchevêtrement des compétences, mais aussi par des enjeux de concurrence : autrement dit à une réalité sociale faite de conflits et de rapports de force, qui est occultée par la rhétorique consensuelle qui sous-tend la politique de la ville. Tout se passe comme si la démarche de la participation avait occulté la question du pouvoir et l'exigence de transformation des rapports sociaux, pour donner lieu à un discours qui dénie le conflit et de ce fait occulte les revendications des habitants (Bacqué, 2003).

Cette analyse se trouve confirmée par le travail ethnographique réalisé par Olivier Masclet. A la lecture de ce livre, on réalise d'abord que les impasses de la politique de la participation dans les quartiers sensibles ne saurait en aucun cas être attribuée à une faible implication des habitants. Comme le montre l'auteur, ces territoires, loin d'être caractérisés par l'anomie et la désorganisation, n'ont cessé de voir se développer des formes d'engagement, notamment dans les structures associatives. Cette demande de participation des « militants de cité » s'est toutefois heurtée à un

manque de reconnaissance de la part des élus, notamment de ceux d'une commune de la région parisienne où il a mené son enquête.

La rupture entre les habitants des cités HLM et les élus de cette ville communiste à fort pourcentage de logement social remonte, selon l'auteur, aux années 1950 et 1960, mais il souligne à quel point la méfiance à l'encontre des travailleurs étrangers s'est transportée sur leurs descendants. Ces derniers, qui forment une partie importante de la population des quartiers de la politique de la ville, n'ont, contrairement aux vagues précédentes d'immigration, pas été intégrés à l'action municipale, constamment « ramenés à leur catégorie d'origine, c'est-à-dire à l'image négative qui [leur] est attachée » (Masclat, 2003, p 300).

Le livre d'Olivier Masclat invite à une réflexion sur la place des jeunes de cités dans le système politique, prenant acte d'un immense gâchis, notamment au sein de la gauche, française, qui éclaire, selon l'auteur, les résultats du premier tour de l'élection présidentielle de 2002. Mais ce travail apporte dans le même temps un élément méthodologique d'importance pour réfléchir aux politiques de la participation. L'approche de l'auteur, qui procède par reconstitution de trajectoires, sociales, militantes et professionnelles, montre que la participation des habitants n'est pas une disposition « naturelle », partagée par des habitants constituant un groupe social homogène : l'engagement des habitants dans une démarche collective et leur attitude par rapport à l'action publique doivent se penser en relation avec les positions et les aspirations sociales. L'absence de reconnaissance, matérielle et symbolique, de l'engagement de ces jeunes, est particulièrement préjudiciable à la structuration de toute démarche citoyenne.

C. Des approches concurrentes du Développement social urbain

La difficulté à construire et faire perdurer un groupe professionnel a été redoublée, ces dernières années, par l'apparition de nouvelles thématiques associées au traitement des « quartiers ». Si la politique de la ville s'est posée, dès sa naissance, comme une politique globale, associant différentes ministères, partenaires institutionnels, et secteurs d'intervention, ces derniers se sont considérablement renouvelés.

Deux thématiques ont pris une place croissante, et en premier lieu le renouvellement urbain, puis la rénovation urbaine. Si le renouvellement urbain est une démarche qui a été initiée par la Délégation interministérielle à la ville, l'orientation prise en 2003, et que traduit le terme nouveau de rénovation urbaine, suscite un certain nombre d'interrogations sur ce les dangers que représente aujourd'hui la priorité donnée à la démolition pour la politique de la ville. Plusieurs travaux s'interrogent ainsi sur la rupture introduite par loi d'orientation et de programmation sur la ville et la rénovation urbaine d'août 2003 dite loi Borloo.

Les deux aspects longtemps pensés ensemble de la politique de la ville – action sur l'urbain et accompagnement social – apparaissent ainsi dissociées, et ce, au profit de la première. Plusieurs articles s'interrogent ainsi sur ce qu'il reste du « projet social de la politique de la ville » (Lelevrier, 2004), menacé aujourd'hui par l'option urbaine de reconquête des quartiers populaires.

Les impasses d'une politique qui serait trop exclusivement centrée sur la démolition sont diverses : l'association entre « pathologie sociale » et « pathologie architecturale » est soulignée

(Méjean, 2003). La critique développée par Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire en 1970 à l'encontre de la croyance dans la capacité du territoire à produire des effets sociaux semble ainsi toujours d'actualité. Mais sont également évoqués la contradiction entre la démolition à cette échelle et la très forte demande de logements dans un contexte de raréfaction de l'argent public ; le coût de la démolition, à la fois financier et psychologique pour les habitants ; la mise en péril d'un patrimoine architectural et urbain qui est loin d'être toujours dénué d'intérêt. .

Le devenir de la politique de la ville n'est pas seulement analysé au regard de la thématique du renouvellement et de la rénovation urbaine, mais aussi à partir de la montée en force, à partir de la deuxième moitié des années 1990, de la thématique de l'insécurité et de la lutte contre la délinquance dans le traitement à la fois politique et médiatique des « banlieues » (Collovald, 2000). A partir de ce constat, plusieurs questions peuvent être posées. Certains espèrent que les nouveaux dispositifs du type Contrats locaux de sécurité ou Maisons de la justice et du droit intègrent des méthodes et des mots de la politique de la ville comme la proximité ou le partenariat. Des expériences semblent en effet témoigner de la possibilité de mettre en place, sur ce thème, une action transversale, impliquant le maire, la police, mais aussi différents services municipaux et les chefs de projet (Bordet, 2000 ; Faget et de Maillard, 2000).

Pourtant on est également conduit à se demander si « la sécurité [n'] est [pas] en passe de devenir le socle fondamental de la politique de la ville » (Pannier, 2001), au détriment d'une attention aux causes sociales des déviances (Bailleau et Gorgeon, 2000). Domine en effet la crainte que l'approche uniquement répressive ne l'emporte. Ainsi, les Contrats locaux de sécurité, censés réunir des partenaires à partir d'un diagnostic partagé, laissent généralement la part belle à l'action des forces de police et de gendarmerie, en lien avec les procureurs, les habitants et les autres professionnels étant relégués à une place subalterne (Bailleau, 2000).

3. DEFINITION, REALITE ET USAGES DE LA MIXITE SOCIALE : SOLUTION MIRACLE OU OUTIL DE DISCRIMINATIONS ?

La notion de mixité sociale est apparue dans les textes de loi à l'occasion de la loi relative à la lutte contre les exclusions de 1998. Déjà posée comme un objectif dans la loi d'orientation pour la ville de 1991 qui vise à contraindre les communes à construire un pourcentage minimum de logements sociaux, la mixité sociale devient un principe censé régir les dispositifs de gestion concertée d'attribution de logement social.

Les travaux qui se sont intéressés à la notion éclairent la réflexion sur la politique de la ville dans la mesure où les dispositifs de gestion concertée ont un impact particulier sur les quartiers d'habitat social. Dans la mesure aussi où les orientations gouvernementales ont réaffirmé les bienfaits de la mixité sociale, promue comme objectif central des opérations de renouvellement urbain.

Les chercheurs et les intellectuels s'accordent pour souligner le consensus aujourd'hui recueilli par la notion. Ils s'accordent également pour critiquer la notion, et ce depuis les débuts des années 1990, et l'on ne peut que faire remarquer à quel point cette réflexion tranche avec l'évidence qui s'est constituée quant aux bienfaits supposés d'une telle notion. Les critiques adressées à la notion de mixité sociale sont toutefois de plusieurs ordres. Il s'agit pour certains de dénoncer les présupposés idéologiques de la notion (A), tandis que d'autres s'attachent à son fonctionnement concret (B).

A. Présupposés idéologiques de la notion

L'émergence du consensus sur la mixité sociale s'explique d'abord par la force du cadre politique et philosophique français, et notamment du modèle républicain d'intégration et de citoyenneté. Ce dernier tend en effet à sacraliser autant la mixité que la laïcité (Donzelot, 2004), en raison d'une défiance profonde envers toute forme de « communautarisme ». La valorisation de la mixité sociale semble ainsi traduire une incapacité à penser les regroupements spatiaux, sinon comme des ressources positives, du moins comme le fruit de stratégies d'adaptation. On peut rapporter cette analyse aux débats tôt menés dans le cadre des débats sur la politique de la ville et l'exclusion sur la manière dont s'est retournée l'image des quartiers populaires, du positif au négatif. Est à nouveau discutée la proposition qui consiste, selon l'expression de Daniel Béhar, à « faire des quartiers populaires des lieux où l'on a envie de rester et la possibilité de partir » au lieu de les stigmatiser.

La mixité sociale est également pensée comme un élément dans la transformation idéologique des partis de gauche : ces derniers ont cessé de valoriser la « non mixité ouvrière » dès lors que ces « bastions » apparaissent comme peuplés par une forte proportion d'immigrés (Dubet, 2004). L'idéologie marxiste qui valorise la concentration ouvrière n'a pas empêché l'usage par les élus locaux de catégories ethniques. Ces catégories ont conduit à ne pas considérer les travailleurs immigrés comme des membres à part entière des classes populaires, cibles traditionnelles de l'action municipale des mairies communistes. On peut toutefois souligner que l'usage de la notion de mixité sociale dans les mairies de gauche s'explique aussi par les évolutions économiques et démographiques qui surviennent dans certaines villes, notamment de la banlieue parisienne : la chute

des emplois industriels, le rétrécissement du groupe ouvrier au profit des employés, incite certains élus à chercher à élargir leur bas sociologique en attirant, au nom de la mixité sociale, des couches plus aisées (Masclat, 2003).

B. Fonctionnement de la mixité sociale

Du mot d'ordre des politiques publiques à la réalité de la mixité sociale, existe un fossé, souligné de diverses manières. Sans condamner la notion, Eric Maurin invite à s'interroger en amont sur les conditions dans lesquelles la mixité peut avoir des effets sociaux positifs et être favorable pour les enfants de familles défavorisées. Une enquête menée à Saint Denis sur la réalité de la mixité sociale recherchée officiellement montre, quant à elle, les limites d'une telle politique. Elle met en évidence l'embourgeoisement du centre-ville et la distance qui s'est creusée par rapport aux quartiers d'habitat social. Cette enquête note aussi l'absence de traduction d'un tel projet dans les pratiques sociales (Bacqué, 2003).

C'est à un même constat que parviennent des travaux consacrés aux dispositifs de gestion concertée de l'attribution des logements sociaux. Mais si ces derniers peinent à concrétiser l'objectif d'une répartition plus équilibrée dans l'espace, ils ne sont pas pour autant dénués d'effet : c'est ce qu'a mis en évidence le rapport du Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations (Simon et Kirzbaum, 2001). Ce rapport fait d'abord voir la réalité de la discrimination dans le logement social. Les données statistiques mobilisées montrent l'usage de critères de sélection à l'entrée du parc HLM qui s'établissent à partir de l'origine, réelle ou supposée, des candidats. Le travail du GELD se propose d'expliquer les mécanismes à l'origine de cette situation, et notamment les jeux d'acteurs (élus, préfecture, bailleurs) qui favorisent la discrimination. Le rapport insiste tout particulièrement sur la contribution, plus ou moins volontaire et paradoxale, de la norme de mixité, analysée comme une source indirecte de discrimination.

Le flou de la notion de mixité sociale autorise en effet des usages non conformes aux intentions officielles. Un avis du Conseil national des villes appelle ainsi à clarifier la notion pour qu'elle ne serve pas de « bouclier » visant à éviter de loger les ménages les plus en difficultés (Conseil national des villes, 2002). Le rapport du GELD s'attarde sur la manière dont la notion est mise en œuvre dans des procédures comme les Protocoles d'occupation du patrimoine social ou Conférences communales du logement. Censés réunir les acteurs du système d'attribution en vue d'assurer un meilleur droit au logement, ces dispositifs nés avec la loi Besson de 1990 aboutissent souvent à un effet inverse. Le pourcentage minimum de ménages les plus défavorisés prévu par la loi est rarement un objectif des dispositifs, qui conduisent dans bien des cas à poser un seuil maximal de populations « à risques ». Le rapport souligne également le glissement de la mixité sociale vers celle de mixité ethnique, notion non exprimée, mais présente dans les esprits et dans les pratiques dans la mesure où sont bien visées les populations immigrées ou supposées telles.

Olivier Masclat confirme, lui aussi, à partir de son enquête, le lien étroit entre les politiques de mixité sociale et des pratiques ou des représentations discriminatoires. Il note à quel point est devenue central, dans la gestion municipale des quartiers d'habitat social, le souci de voir rester sur place les ménages composant la strate supérieure des habitants. L'auteur montre aussi comment, à

ces politiques de mixité sociale, se mêlent d'autres objectifs : « diminution du nombre de familles immigrées, augmentation et valorisation des ménages de " couches moyennes " , marginalisation des associations gérées par les jeunes d'origine maghrébine, réappropriation par les Français des espaces et des équipements associatifs de la cité » (Masclat, 2003, p 210).

Sans occulter les contraintes qui pèsent sur l'équipe municipale, l'auteur souligne à quel point cette politique, menée sur le mode de la « reconquête », « est vécue comme une déclaration de guerre par les jeunes de la cité démunis de diplôme et sans emploi », creusant encore un peu plus le fossé entre une partie importante des habitants des cités et les responsables publiques, ou ne laissant d'autres modes de gestion avec cette population que les dispositifs plus sécuritaires (Masclat, 2003, p 220).

Mais sans doute faut-il voir aussi, paradoxalement, dans le lien établi entre mixité sociale et discrimination un autre phénomène : l'attention nouvelle pour la thématique de la discrimination, mentionnée par exemple dans le rapport du Conseil d'analyse économique pour expliquer le chômage dont sont victimes les habitants des zones urbaines sensibles (Fitoussi, Laurent et Maurice, 2004). Cette thématique est apparue récemment dans l'action publique (bien que timidement et soumise à des remises en cause constantes), et notamment dans la politique de la ville. Plusieurs documents ont souligné la nécessité aujourd'hui d'intégrer la question du racisme et des discriminations pour appréhender la situation des habitants des quartiers de la politique de la ville, et appellent à une réflexion sur les outils possibles de lutte contre les discriminations (Conseil national des villes, 2004 ; Profession banlieue, 2003 ; Cahiers du DSU, 2003).

4. POLITIQUE DE LA VILLE ET TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Un consensus s'est constitué très tôt, au sein des fondateurs de la politique de la ville, autour de l'idée que la politique de la ville devait être le levier de transformation de l'action publique : les méthodes promues comme la « transversalité » de l'action publique, l'importance donnée à la « concertation », ou encore l'insistance sur la « proximité », mais aussi l'attachement particulier à la décentralisation, autoriseraient la politique de la ville à se poser comme le moteur de la réforme de l'Etat. Le lien entre politique de la ville et modernisation de l'action publique fait l'objet de deux approches relativement divergentes. Certains s'attachent à montrer les succès et les échecs de l'ambition, reconnue à la politique de la ville, de moderniser l'action publique (A). D'autres s'interrogent, au contraire, sur l'impact, sur la politique de la ville, de cette vocation : la rhétorique à dominante manageriale de la « modernisation » ne s'est-elle pas imposée, au détriment des objectifs sociaux initiaux ? Quel est le rôle, finalement, de la politique de la ville dans la refonte de l'Etat social sous l'effet de la montée en force du référentiel néo-libéral ? (B)

A. La politique de la ville comme vecteur incomplet de modernisation

De nombreux chercheurs et experts, souvent ceux-là même qui réfléchissent depuis de nombreuses années sur la politique de la ville, en conduisant parfois des opérations d'évaluation des dispositifs, y

voient un outil de modernisation de l'action publique, mais avant cela l'instrument du retour de l'Etat dans les quartiers en difficulté. Parce que les acteurs locaux ont été, à cette occasion, impliqués dans la production commune d'un diagnostic sur les quartiers en difficulté, ces deniers ont bénéficié d'un plus grand investissement, dans le cadre d'un rattrapage qui était nécessaire (Epstein, 2000). Ceci est en grande partie l'effet de la mise en place de projets expérimentaux et innovants, souvent menés à l'aide de crédits précaires mais qui ont conduit l'ensemble des partenaires locaux, et notamment les communes, à réorienter les financements vers les quartiers.

Le bilan de la modernisation dressé par le rapport de l'IGAS (2002) apparaît très positif : il souligne également la capacité de la politique de la ville à mobiliser les acteurs locaux, et vante la « nouvelle philosophie partenariale » dont elle est porteuse, qui combine l'approche globale, la contractualisation et la participation des habitants. De nombreux travaux apparaissent toutefois plus prudents, mais sur des bases différentes. Le rapport de la Cour des comptes souligne l'incapacité à mobiliser les politiques de droit commun, ce qui était pourtant une ambition initiale de la politique de la ville. Peu de ministères (à l'exception de l'Education nationale, de l'Intérieur et de la Justice) intègrent la politique de la ville dans leurs orientations stratégiques et dans les actions mises en place. Le rapport déplore l'existence d'interventions spécifiques, menées par le Ministère de la ville, sur les différents domaines d'intervention des ministères classiques. Plus généralement, le rapport reprend des reproches rituellement adressés à la politique de la ville : manque de clarté, variabilité des options, complexité des dispositifs. La Cour des comptes insiste sur le manque de lisibilité des objectifs, sur l'absence de définition des modes opérationnels, ainsi que sur l'éparpillement des actions. Dans un même registre, Patrick Le Galès estime que la politique de la ville se réduit à un « bricolage », mis en place pour gérer des situations de crise et, à ce titre, difficilement stabilisable (Le Galès, 1995).

Plus récemment, Renaud Epstein a développé une autre analyse des relations entre la politique de la ville et la réforme de l'Etat, en montrant que la politique de la ville a largement initié la mise en œuvre de procédures contractuelles. Plus encore que la décentralisation, la politique de la ville a servi de modèle « dans le double sens du prototype (expérimentation) et de l'idéal (exemplarité) » (Epstein, 2005). Mais ce mouvement semble toucher à sa fin. La nouvelle organisation budgétaire mise en place avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) traduit « un mouvement de centralisation, mettant fin à une politique des villes (au sens où les collectivités locales assuraient le leadership dans l'énonciation des enjeux et objectifs, ainsi que dans la définition des acteurs), remplacée par une politique nationale de la ville (en l'occurrence des ZUS) » (Epstein, 2004).

À travers cette centralisation, se joue en effet une dissociation et un nouveau partage des tâches « entre l'investissement sur le cadre bâti, repris en main par l'Etat dans le cadre d'un dispositif procédural recentralisé et les interventions à caractère social (au sens large) qui sont renvoyées vers les politiques de droit commun ou laissées à la seule initiative des collectivités locales » (Epstein, 2004). Et la nouvelle loi apparaît bel et bien comme un recentrage sur des quartiers après l'élargissement de la politique de la ville vers l'échelle de la ville (Béhar, 2001).

B. La politique de la ville gagnée par le référentiel néo-libéral ?

Le discours sur la politique de la ville peut rapidement se transformer en promotion de la responsabilisation des habitants. Elizabeth Zucker (2004) souligne ainsi la tendance des trois auteurs de l'ouvrage *Faire société* à présenter l'Etat comme « le vice du système français, le rôle régulateur de l'Etat n'étant envisagé que sous l'aspect bureaucratique et déresponsabilisant ». Ce constat indique un tournant dans la manière d'appréhender les rapports entre politique de la ville et réforme de l'Etat : non pas tant sous l'angle d'une modernisation réciproque, mais pour pointer un mouvement possible (auquel la politique de la ville aurait participé) de remise en cause des bases de l'Etat social.

L'historique proposé par Marie-Hélène Bacqué s'organise autour de l'évolution des référentiels de la politique de la ville. Elle oppose les années militantes au tournant modernisateur des années 1990. La première période correspond à l'invention d'une démarche spécifique, porteuse d'une dynamique de changement des territoires, favorisée par l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, mais préparée par une série d'expérimentations locales. Cette inspiration militante n'apparaît pourtant pas comme la traduction d'un mouvement social, ce qui va expliquer que la visée critique initiale s'estompe au fur et à mesure que les dispositifs se multiplient et que la politique de la ville s'institutionnalise.

L'inspiration militante ne disparaît pas, mais s'infléchit considérablement, notamment sous l'effet de la montée en puissance de la thématique de la modernisation. Cette thématique, tôt présente chez les initiateurs qui entendent transformer les institutions, ne s'impose véritablement que dans les années 1990. Sur ce sujet, il faut insister sur une double analyse. La première insiste sur le fait que la constitution d'un tel consensus doit beaucoup à l'engagement d'intellectuels, notamment proches de la revue *Esprit*, à la mobilisation du paradigme de l'exclusion et à l'ouvrage *L'Etat animateur* de Jacques Donzelot et Philippe Estèbe (Bacqué, 2003 ; Tissot, 2002). L'autre analyse souligne l'impact de cet élan en faveur de la modernisation. Visant à concilier des mots d'ordre militants et des objectifs modernisateurs, il a finalement incorporé certains postulats de la doctrine managériale, et impliqué une réorientation des priorités pour la politique de la ville : l'impact du Développement social urbain sur les quartiers et ses habitants semble désormais moins au centre de l'action que ses effets dans l'appareil administratif d'Etat.

Ce déplacement des objectifs de la politique de la ville peut être analysé dans le cadre analytique posé par Luc Boltanski et Eve Chiappello dans *Le nouvel esprit du capitalisme*. Ces derniers montrent comment des mots d'ordre issus de Mai 1968 ont été recyclés dans le management d'entreprise, dotant ainsi le capitalisme d'un nouveau registre de justification. La politique de la ville apparaît alors comme un élément important dans l'émergence d'un « nouvel esprit des politiques publiques » (Bacqué, 2003) marqué par les impératifs de l'efficacité, et plus généralement par le référentiel néo-libéral (Jobert, 1994), plus que par la logique auto-gestionnaire initiale.

La rencontre entre réforme de l'Etat et « réforme des quartiers » (Tissot, 2003) aurait ainsi impliqué, non pas tant une diffusion des thématiques sociales de la politique de la ville vers l'ensemble de l'action publique, qu'une réappropriation de ces thématiques à des fins uniquement rationalisatrices. C'est ce que montre Yasmine Siblot en étudiant les politiques de modernisation des

administrations et services publics menées en France depuis le milieu des années 1980. En effet, ces politiques véhiculent des pratiques et des discours d'inspiration néo-libérale, mais elles prônent en même temps une « adaptation » des services publics dans les quartiers dits défavorisés. Or ce volet est justifié par l'injonction lancée par la politique de la ville aux institutions publiques de contribuer au maintien de la « cohésion sociale » dans les « quartiers ».

La sociologue souligne les effets pervers induits par la focalisation sur les quartiers dits défavorisés. Comme le montre son étude sur une série de rapports consacrés à la question de la modernisation des services publics dans ces quartiers, cette focalisation repose sur une représentation misérabiliste, alarmiste et homogénéisante des habitants des quartiers populaires et de leurs relations avec les agents des services (Siblot, 2005). L'enquête ethnographique qu'elle a menée dans une commune de la région parisienne montre à l'inverse que si les relations concrètes entre les institutions publiques et les habitants de quartiers dits « défavorisés » sont marquées par des formes multiples de domination, ces habitants s'appuient sur des ressources diversifiées et des formes de « débrouille » pour faire face aux administrations.

La manière dont les agents des services publics, notamment La Poste, s'investissent dans leur métier, notamment en valorisant des relations de sociabilité et non d'assistance (Siblot, 2002), permet en outre aux institutions publiques de jouer un véritable rôle intégrateur. Mais celui-ci est menacé par des réformes qui assignent aux agents une mission « sociale ». L'insistance sur des populations identifiées comme « difficiles », l'apprentissage de techniques de communication qui caractérisent les nouvelles formations, ainsi que la priorité finalement donnée à l'efficacité, tout cela risque de déstabiliser profondément les relations entre classes populaires et agents des guichets.

Bibliographie

AUTES (Michel), *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod, 1999

ALDEGHI (Isa), *Les aspects territoriaux de la pauvreté et de la précarité dans la société française contemporaine*, Dossiers d'études de la CNAF n° 26, novembre 2001

AVENEL (Cyprien), *Sociologie des « quartiers sensibles »*, Paris, Colin, 2004

BACQUE (Marie-Hélène), *Les nouvelles figures des quartiers populaires. Politiques et représentations. Une approche comparative France-Etats-Unis*, Habilitation à diriger des recherches, 2003, à paraître

BAILLEAU (Francis) et GORGEON (Catherine), *Prévention et sécurité : vers un nouveau ordre social ?*, Editions de la DIV, 2000

Et notamment :

BAILLEAU (Francis), « Le diagnostic, préalable à une co-production d'une politique locale de sécurité »

BORDET (Joëlle), « Le débat public en matière de sécurité, analyse d'une expérience menée à Montreuil »

FAGET (Jacques) et MAILLARD (Jacques de), « La régulation locale des "incivilités" : des partenaires en action »

BEHAR (Daniel), « En finir avec la politique de la ville », *Esprit*, novembre 1999.

BEHAR (Daniel), « La politique de la ville : une politique a-territoriale ? interview de Daniel BEHAR », *FORS Recherche Sociale*, n° 158, avril - juin 2001.

BOLTANSKI (Luc) et CHIAPELLO (Ève), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999

BONNET-GALZY (Marie-Caroline), *Rapport annuel 2002 de l'IGAS : politiques sociales de l'Etat et territoires*, Paris, IGAS, La Documentation Française, novembre 2002.

BREVAN (Claude) et PICARD (Paul), *Une nouvelle ambition pour les villes. De nouvelles frontières pour les métiers*, Rapport remis au Ministre de la ville, Claude Bartolone, septembre 2000

CAHIERS DU DSU, « Discriminations raciales. Repérer et comprendre pour mieux agir », n° 39, hiver 2003-2004

CASTEL (Robert), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995

CHAUDOIR (Philippe), *Culture et politique de la ville*, Paris, Edition de l'Aube, 2004

CHEVALLIER (Gérard), *Sociologie critique de la politique de la ville. De l'utopie à la compassion*, Paris, L'Harmattan, 2005

CHOPART (Jean-Noël), *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod, 2000

COLLOVALD (Annie), *Violence et délinquance dans la presse : politisation d'un malaise social et technicisation de son traitement*, Editions de la DIV, Paris, 2000

CONSEIL NATIONAL DES VILLES, « Mieux vivre ensemble : principes d'équités et lutte contre les discriminations à raison de l'origine », Avis du 25 juin 2004

CONSEIL NATIONAL DES VILLES, « Les enjeux du renouvellement urbain, de la mixité et du logement social », Avis du 10 décembre 2002

COUR des COMPTES, *La politique de la ville*, Rapport au président de la République suivi des réponses des administrations et des organismes intéressés, 2002

DONZELOT Jacques, WYVEKENS Anne, MEVEL Catherine, *Faire société : la politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris, Seuil , 2003

EPSTEIN (Renaud), « Les leçons paradoxales de l'évaluation de la politique de la ville », *Recherches et Prévisions*, n° 62, Décembre 2000.

EPSTEIN (Renaud), « La loi Borloo : renforcement ou remplacement de la politique de la ville ? », *Revue de droit sanitaire et social*, n° 3, juillet-septembre 2004

EPSTEIN (Renaud), « Les politiques territoriales post-contractuelles : le cas de la rénovation urbaine », Communication au Colloque de la revue *Politiques et management public*, Bordeaux, mars 2005

ESPRIT, « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation. La France urbaine après la politique de la ville », N° spécial, mars-avril 2004

Et notamment :

LELEVRIER (Christine), « Que reste-t-il du projet social de la politique de la ville ? »

BEHAR (Daniel), DONZELOT (Jacques), DUBET (François), GENESTIER (Philippe) JAILLET (Marie-Christine), LELEVRIER (Christine), OBERTI (Marco), Table ronde sur « La mixité urbaine est-elle une politique ? »

ESTEBE (Philippe), *L'usage des quartiers. Action publique et géographie dans la politique de la ville*, Paris, L'Harmattan, 2004.

ESTEBE (Philippe), « Les territoires de la politique de la ville et le droit, instruments et fondements de la géographie prioritaire de la politique de la ville », *Revue française des Affaires sociales*, n°3, juillet-septembre 2001.

FITOUSSI (Jean-Paul), LAURENT (Eloi) et MAURICE (Joël), *Ségrégation urbaine et intégration sociale. Rapport du Conseil d'analyse économique*. Paris, La Documentation Française, 2004

FOURCAUT (Annie), « Les habits neufs de la politique de la ville », *Vingtième siècle*, n° 64, décembre 1999

ION (Jacques), *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Dunod, 2000.

JAILLET (Marie-Christine), « La politique de la ville en France, Histoire et bilan », in "Le point sur »: quel(s) avenir(s) pour la politique de la ville", *Ressources et territoires*, n°2, février 2004

JOBERT (Bruno), dir., *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994

LE GALES (Pierre), « Politique de la ville en France et en Grande-Bretagne : volontarisme et ambiguïtés de l'Etat », *Sociologie du travail*, n° 2, 1995

MAILLARD (Jacques de), « Les chefs de projet les recompositions de l'action publique. Un nouveau métier urbain », *Annales de la recherche urbaine*, n° 88

MASCLET (Olivier), *La gauche et les cités : enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La dispute, 2003

MAURIN (Eric), *Le ghetto français : enquête sur le séparatisme social*, Paris, Le Seuil, 2004.

MEJEAN (Philippe), « La politique de la ville à l'épreuve de la loi Borloo », *Etudes foncières*, n° 106, novembre-décembre 2003

OBSERVATOIRE des ZONES URBAINES SENSIBLES, Rapport 2004, Editions de la DIV

PROFESSION BANLIEUE, « Agir concrètement contre les discriminations », 15/12/2003

REGARDS SUR L'ACTUALITE, « La politique de la ville », n°296, décembre 2003.

REVUE FRANÇAISE DES AFFAIRES SOCIALES, « Les territoires de la politique de la ville et le droit », n°3, la Documentation française, juillet-septembre 2001.

Et notamment PANNIER (Nicolas), « Les contrats locaux de sécurité et la politique de la ville »

SIBLOT (Yasmine), « Stigmatisation et intégration sociale au guichet d'une institution familiale. Le bureau de poste d'un quartier populaire de banlieue parisienne », *Sociétés contemporaines*, n° 47, décembre 2002

SIBLOT (Yasmine), « Adapter» les services publics aux habitants des « quartiers difficiles » ? Diagnostics misérabilistes et réformes libérales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, à paraître, 2005

SIMON (Patrick) et KIRZBAUM (Thomas), *Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social*, Note du GELD n° 3, Paris, GIP GELD-114, 2001

SOCIETES CONTEMPORAINES, « Ségrégations urbaines », n° 22/23, juin-septembre 1995

Et notamment PRETECEILLE (Edmond), « Division sociale et globalisation »

TISSOT (Sylvie), « Identifier ou décrire les "quartiers difficiles", le recours aux indicateurs statistiques de la politique de la ville », *Genèses*, n° 54, 2004

TISSOT (Sylvie), « Réformer les quartiers. Enquête sociologique sur une catégorie de l'action publique », Thèse de sociologie, Ecole des hautes études en sciences sociales, 2002, à paraître.

ZUCKER-ROUVILLOIS (Elisabeth), « Faire société, la politique de la ville aux Etats-Unis et en France, digressions autour du livre de Jacques Donzelot, Catherine Mével et Anne Wyvekens », *Bulletin des ressources*, n° 11, janvier 2004